

MAIRIE de LA CHAPELLE AUX NAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 14 MAI 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, le quatorze mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 mai 2013, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. MASSARD Philippe, Maire.

Présents : MM. MASSARD, BAUDRIER, BROSOLO, DEPIN-ROUAULT, MARTINS, VIDEGRAIN et Mme DUVEAU.

Absent excusé avant donné pouvoir : Mme DURAND à Mr MASSARD

Absents excusés : M. MAGNANT.

Secrétaire de séance : Monsieur BROSOLO a été désigné comme tel.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal.

➤ **COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS d'AZAY-LE-RIDEAU**

• **MODIFICATION de la COMPOSITION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil Municipal a approuvé la modification de la composition du Conseil Communautaire comme suit :

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (RCT) instaure de nouveaux principes en matière de répartition des sièges entre communes membres au sein du conseil communautaire.

A défaut d'accord entre les communes, la loi attribue un nombre de sièges à chaque communauté, en fonction de la strate démographique à laquelle elle appartient. Ces sièges sont répartis entre les communes membres à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne.

La communauté de communes du Pays d'AZAY-LE-RIDEAU ayant une population municipale de 14 950 habitants, le nombre de siège est de 26.

Communes	Population municipale	Nombre de délégués
Azay-le-Rideau	3.435	7
Bréhémont	793	1
La Chapelle-aux-Naux	534	1
Cheillé	1.657	3
Lignièrès-de-Touraine	1.130	2
Pont-de-Ruan	871	1
Rigny-Ussé	532	1
Rivarennès	1.010	2
Saché	1.277	2
Thilouze	1.602	3
Vallères	1.128	2
Villainès-les-Rochers	981	1
Total	14.950	26

Toutefois, un accord local est possible. En effet, les communes membres peuvent trouver un accord qui devra respecter les quatre règles suivantes :

- chaque commune devra disposer à minima d'un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus de 50 % des sièges,
- cette répartition devra tenir compte de la population de chaque commune,
- le nombre de sièges du conseil sera plafonné en fonction du nombre total de sièges que les communes obtiendraient, si elles n'aboutissaient pas à un accord.

Les membres du bureau communautaire ont proposé, le 7 février dernier de maintenir la répartition suivante :

Communes	Population municipale	Nombre de délégués
Azay-le-Rideau	3.435	4
Bréhémont	793	2
La Chapelle-aux-Naux	534	2
Cheillé	1.657	2
Lignièrès-de-Touraine	1.130	2
Pont-de-Ruan	871	2
Rigny-Ussé	532	2
Rivarennès	1.010	2
Saché	1.277	2
Thilouze	1.602	2
Vallères	1.128	2
Villainès-les-Rochers	981	2
Total	14.950	26

Le Conseil décide à l'unanimité de voter pour la proposition du Bureau de la Communauté de Communes.

➤ **ACHAT d'un TRACTEUR**

Comme cela avait été évoqué au précédent conseil, le tracteur de la commune a été acheté en 1988. Les travaux de réparation deviennent importants, et c'est pourquoi il est envisagé d'acquérir un nouveau tracteur sur le budget EAU et ASSAINISSEMENT. Des devis ont été demandés aux Entreprises OUVRARD de TOURAINE, DOUCET MATELIN et MAISA. L'entreprise la mieux disante qui a été retenue est OUVRARD de TOURAINE. Le Conseil donne tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de négocier au mieux et réaliser l'acquisition de ce tracteur et de ses accessoires.

➤ **PROJET TOURISME**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention avec M. et Mme TROVA pour l'ouverture de leur future activité de restauration et débit de boisson sur « La Plesse du Bourg ».

➤ **PROJET FERME PEDAGOGIQUE**

Le Conseil Municipal s'engage à prendre en charge l'installation d'un passage piétons sous réserve de l'acceptation de ce projet par la commission de sécurité, car c'est une des conditions indispensables pour obtenir l'autorisation de la Préfecture.

➤ **CONCOURS PHOTOS**

Le jury du concours photos sur le thème « L'imaginaire de Loire » a été désigné. Il sera présidé par Monsieur le Maire et composé de trois conseillers municipaux et trois administrés qui se sont portés volontaires. Une réunion aura lieu le 27 mai 2013 pour visualiser les photos et désigner les lauréats.

➤ **QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES :**

▪ *Concours des Villages fleuris :*

Monsieur le Maire donne lecture de l'article agrémenté de photos sur le premier prix de la première participation de la commune paru dans le bulletin d'information de la Société d'Horticulture d'Indre-et-Loire qui organise le concours des villes et villages fleuris. La commune participera à nouveau cette année au concours.

▪ *Concours des Maisons Fleuries*

La distribution des bulletins de participation au concours des maisons fleuries 2013 aura lieu courant de la semaine 21. Le bulletin sera à retourner en mairie avant le 15 juin 2013 et la première visite du jury aura lieu fin juin.

▪ *Fête du 8 juin Soirée « Loire Nature »*

En association avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre, la commune organise, le 8 juin prochain, une soirée « Loire Nature » mobilisant plus d'une vingtaine de structures, comme les Maisons de Loire, CPIE, ONCFS, les associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle débutera à 17 heures sur « La Plesse du Bourg » en bord de Loire. Diverses animations seront organisées pour les enfants et les adultes avec la participation de l'école de LA CHAPELLE AUX NAUX. Le Maire remettra les prix du Concours Photos. L'inauguration débutera à 19 h.00 par un discours officiel et sera suivie un apéritif ligérien.

▪ *Ordures ménagères*

Il est rappelé que les ordures ménagères sont enlevées même les jours fériés sauf le jour de Noël et le 1^{er} de l'an : Celle du jeudi 15 août 2013 aura donc bien lieu.

▪ ***Manifestations diverses***

Une note d'information sera distribuée courant de la semaine 21 afin de rappeler les différentes manifestations organisées sur la commune, comme entre autres :

- le concert à l'église le 26 mai (Familles Rurales)
- une sortie à vélo le 2 juin (Familles Rurales et les Bateliers)
- une soirée à thème le 22 juin (Comité des Fêtes)
- le passage du tour de France le 11 juillet avec diverses animations
- la fête des bateliers le samedi 20 juillet et son feu d'artifice offert par la Municipalité (près de 2000 spectateurs l'année dernière).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 10.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,